

# Village de Noël 2022

## St Pourçain sur Sioule

L'Union Commerciale de St Pourçain Sur Sioule organise un Village de Noël les 19 et 20 Novembre 2022, cette manifestation aura lieu sur les cours de St Pourçain sur Sioule.

Ce Village de Noël s'adresse aux artisans, artistes libres, associations ou commerçants légalement déclarés. Ainsi que la loi le demande, les coordonnées professionnelles de tout exposant (carte professionnelle ou carte d'identité pour les associations) devront être communiquées à l'UC et seront relevées pour déclaration à la Préfecture. Les exposants sont donc invités à noter leurs coordonnées sur le bulletin d'inscription et à avoir ces documents en leur possession pendant la manifestation.

### INSCRIPTION

Raison sociale : -----Nom :-----Prénom :-----

Produits exposés :-----

Adresse :-----

Mail : -----@----- tel: -----

Obligatoire: CNI: SIRET N° Carte Professionnelle: -----

### REGLEMENT

-**Période d'exposition:** samedi 19 Novembre de 9H à 21H et dimanche 20 Novembre de 10H à 18H ;

- **Tarif : 100€** Emplacement 3mx3m -**Tarif Adhérents UC : 80€** - **Gratuit pour associations caritatives**

**Merci de préciser votre préférence : (entourer votre choix)**

- |                    |                   |                           |
|--------------------|-------------------|---------------------------|
| - <b>TENTE 3x3</b> | <b>CHALET 3x2</b> | <b>MATERIEL PERSONNEL</b> |
| - <b>TABLE</b>     | <b>CHAISE</b>     | <b>MATERIEL PERSONNEL</b> |

- **Électricité** : 1 prise par exposant mise à disposition pour l'éclairage du stand. (l'exposant devra apporter son éclairage, rallonges etc ) Si besoin de plus, merci de préciser la puissance et de **rajouter 20€ au règlement.**

- **Installation des exposants** : à partir de 16H, le vendredi 18 Novembre ou le samedi à partir de 7H
- **Service de Gardiennage** pour les 2 nuits.

- **IMPORTANT: éclairage halogène et chauffage électrique interdits.** Chaque exposant est tenu de s'assurer pour le matériel qu'il expose et pour les dommages éventuels causés aux personnes et locaux. L'UC n'est pas responsable des vols, dégradations et autres faits pouvant intervenir. Les réparations nécessaires à des détériorations produites par l'installation de l'exposant seront à sa charge.

- **Départ des exposants** : le 20 Novembre à partir de 18H (minimum impératif)

- **Placement des exposants** : par les organisateurs (emplacement non modifiable sauf accord)

- **Sécurité sanitaire** : les consignes préfectorales du moment devront être scrupuleusement respectées.

- **Inscription** : En cas d'annulation par l'exposant, les sommes versées lors de l'inscription resteront acquises à l'organisateur.

**En cas d'annulation par l'organisateur, les sommes versées lors de l'inscription seront intégralement remboursées à l'exposant.**

- **Confirmation d'inscription** : Votre inscription définitive vous sera confirmée par mail **début septembre** après appréciation et décision des membres du bureau de l'Union Commerciale.

Le formulaire signé et accompagné du règlement par chèque (encaissement après l'événement) est à expédier avant le : **31 Juillet 2022** à :

**UNION COMMERCIALE ST POURCAIN 2 RUE DU CHENE VERT 03500 ST POURCAIN/SIOULE**

**Renseignements : 06.40.07.28.54**

Je déclare avoir pris connaissance du règlement et l'accepter sans réserve,

Date :

signature :

